

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE N°3 DU 04 MAI 2023**

*Le quatre mai deux mille vingt-trois, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom dûment convoqué, le 27 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la station d'épuration, sous la présidence de Madame Claire BARRIN, Présidente.*

**Nombre de délégués en exercice** : 13.

**Nombre de délégués présents** : 7.

**Quorum** : 7.

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Pierre LESTAS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Serge VAN DE PUTTE, Gaëlle VERJUS.

**Pouvoir** : Angélique ASSIER a donné pouvoir à Didier LAPALUS. Gaëlle VERJUS a donné pouvoir à Claire BARRIN.

**Nombre de votants** : 9.

*Monsieur Benjamin DELOCHE est nommé secrétaire de séance.*

---

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023 et du 23 mars 2023,
- Résultat de la consultation pour les travaux de reprise des bétons des BIOSTYRS de la station d'épuration des Vernaies,
- Convention d'adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,
- Questions diverses.

---

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 qui est adopté à l'unanimité à main levée.

Madame la Présidente informe l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 sera approuvé à la prochaine réunion du Comité Syndical.

**Décision n° 1** : résultat de la consultation pour les travaux de reprise des bétons des BIOSTYRS de la station d'épuration des Vernaies

**Rapporteur** : Monsieur Joan RICHARD, cabinet MONTMASSON

Monsieur RICHARD présente son rapport suite à la consultation en procédure adaptée pour l'opération de reprise des bétons des BIOSTYRS de la station d'épuration :

- La consultation a duré un mois et 2 offres ont été déposées.
- L'opération se fera en 3 étapes à partir de septembre = 2 filtres, puis 2 autres et enfin la bache eaux traitées.
- Répartition de la note attribuée : 45 % pour le prix et 55 % pour la valeur technique.

- Aucune pièces manquantes, pas d'erreur dans le DPGF, le mémoire technique et le planning sont présents et une garantie de 10 ans des bétons et résines.
- Indication d'un prix unitaire au cas où il faudrait plus de ragréage pour la bâche eaux traitées.
- L'écart de prix est de 36 % pour la société POLEN' et 46 % pour la société FREYSSINET avec le prix estimatif = le prix des matériaux de résines en hausse et le prix des reprises des planchers avec trous également en hausse. Montant des offres : 99 030,00 € HT pour POLEN' et 106 180,00 € HT pour FREYSSINET.
- L'écart sur la valeur technique = les 2 sociétés ont seulement deux points d'écart en faveur de POLEN'. Bonne prise en compte de la protection du personnel et des installations. Nettoyage à haute pression et essai à l'arrachement tous deux prévus. En plus : essai au peigne électrique pour la société POLEN'. Les 2 sociétés prévoient une garantie des matériaux. En plus : garantie de l'entreprise de fourniture de produits pour offre POLEN'. Le phasage et le planning sont corrects dans les 2 offres. En plus : temps de séchage bien prévu pour la société POLEN'. Les produits de résine sont LANCO offre POLEN' et MAX PERLES offre FREYSSINET.
- Classement global des offres tous critères confondus : 1<sup>er</sup> POLEN' 86/100 et 2<sup>ème</sup> FREYSSINET 81/100.

Madame la Présidente propose de retenir l'offre de la société qui a obtenu la 1<sup>ère</sup> place.

#### ***A l'unanimité à main levée***

Le Comité Syndical **ATTRIBUE** les travaux à la société POLEN' selon le classement de M. RICHARD et **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

### **Décision n° 2 : convention d'adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie**

*Rapporteur : Madame la Présidente*

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée délibérante les nouvelles conditions d'attribution des tickets restaurant retenues dans la séance du 23 février 2023 : valeur faciale de 10 € et nombre de tickets par an pour un temps plein de 120. Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Haute-Savoie a émis un avis favorable dans sa séance du 27 avril 2023 et propose donc de voter l'adhésion au contrat cadré à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### ***A l'unanimité à main levée***

Le Comité Syndical **DECIDE d'adhérer** au contrat cadre d'action sociale de fourniture de titres restaurant du CDG74 et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame la Présidente rappelle la demande de Monsieur Sébastien BRIAND lors d'un précédent Comité sur la possibilité au Syndicat de profiter de l'amortisseur du prix de l'électricité et informe qu'après renseignement auprès du fournisseur ENALP, le tarif de fourniture de l'électricité est en dessous du seuil minimum pour pouvoir en bénéficier.

#### *Commentaires :*

Monsieur Joël VITTOZ demande quand doit avoir lieu le renouvellement du contrat regroupant les communes et intercommunalités pour l'approvisionnement d'électricité à un tarif plus avantageux ? Madame la Présidente informe que les négociations sont en cours et le nouveau contrat commence au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un maximum de 4 ans.

- Madame la Présidente informe l'Assemblée que le cabinet NICOT a réussi à réactiver le logiciel TOP SPANC et le technicien doit pouvoir transmettre au Syndicat la liste des abonnés à l'assainissement non collectif. Cette liste permettra de faire un pointage entre le rôle des communes et le fichier TOP SPANC.

- Le Syndicat a fait l'acquisition d'un vidéo projecteur et Madame la Présidente informe que, dorénavant, il n'y aura plus d'impression des documents pour les réunions mais un envoi à l'avance de ceux-ci.

- Monsieur Grégory BAERT interpelle Madame la Présidente sur le projet de faisabilité de la commune de La Balme de Thuy d'amener les eaux usées de leur Chef-Lieu à la station d'épuration. Madame la Présidente informe que le dossier est en cours et que tous les éléments nécessaires à cette étude ont été transmis à la commune.

- Madame la Présidente informe le Comité Syndical d'un débordement d'une bouche sur le réseau intercommunal d'assainissement au niveau du départ de la route de Pêcherat aux Clefs en date du 17 mars 2023. Ce même tampon avait été débouché, il y a un an. C'est pourquoi Madame la Présidente fait intervenir la société ORTEC pour passer une caméra le 11/05/2023.

- Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'après consultation de plusieurs entreprises, la société BARRACHIN BTP a été retenue pour ressortir 8 regards sur le réseau intercommunal d'eaux usées bouchés par des travaux d'enrobé de l'année dernière sur la RD12 sous le Chef-Lieu des CLEFS. L'entreprise interviendra après le passage du Tour de France en juillet 2023.

- Le service voirie du Conseil Départemental a signalé au Syndicat du goudron abîmé autour de plusieurs tampons du réseau intercommunal d'eaux usées sur la RD16 au niveau du Chef-Lieu de MANIGOD. Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la commune de MANIGOD doit également réaliser les mêmes travaux dans le même secteur et se propose donc d'être l'interlocuteur unique auprès de l'entreprise de goudronnage avec une facturation séparée pour chaque collectivité. Cette intervention doit être faite avant le passage du Tour de France le 16 juillet 2023.

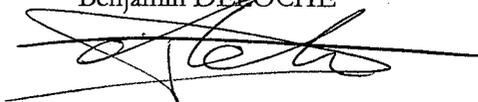
- Madame la Présidente informe le Comité Syndical que Monsieur BOURY, directeur du service technique de la commune de THONES, l'a informé qu'un regard du réseau intercommunal d'eaux usées doit être déplacé car il se trouve sur le futur rond-point de la RD909 dans le cadre des travaux de la déviation EST de THONES. Madame la Présidente a contacté l'entreprise LATHUILLE pour avoir un chiffrage relatif au déplacement du dit regard.

- Monsieur Didier LAPALUS interpelle Madame la Présidente sur les microstations des ateliers fermiers qui ne sont pas contrôlées et qui créent des nuisances. Il informe qu'un randonneur a constaté un rejet non conforme dans une rivière sur la commune de MANIGOD. Monsieur Sébastien BRIAND fait le même constat sur la commune des CLEFS. Monsieur Grégory BAERT propose aux élus des communes de contacter Madame Marie-Louise DONZEL-GONET, Conseillère Départementale aux affaires agricoles, pour parler de ces nuisances. Madame la Présidente propose dans un deuxième temps de peut-être faire un courrier commun entre les mairies et le Syndicat à la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie et le Conseil Départemental.

- Madame la Présidente informe que le prochain Comité Syndical aura lieu le jeudi 15 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19 h 20.

Le Secrétaire de Séance,  
Benjamin DELOCHE



La Présidente,  
Claire BARRIN

